

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	293 964		293 964	288 200		5 764	2.00
Chiffre d'affaires NET	293 964		293 964	288 200		5 764	2.00
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 360	6 623		737	11.12
Autres produits			2	0		2	612.90
Total des Produits d'exploitation (I)			301 326	294 824		6 503	2.21
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			62 778	69 943		-7 165	-10.24
Impôts, taxes et versements assimilés			80 405	241 939		-161 535	-66.77
Salaires et traitements			150 000	144 000		6 000	4.17
Charges sociales			99 863	270 705		-170 842	-63.11
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			57 785	47 445		10 340	21.79
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2	0		2	842.31
Total des Charges d'exploitation (II)			450 832	774 032		-323 200	-41.76
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-149 506	-479 209		329 702	68.80
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	27 606		5 037		22 569	448.11
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	77 308		38 656		38 652	99.99
Autres intérêts et produits assimilés (3)	28 984		16 802		12 182	72.50
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	65 667				65 667	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	199 565		60 495		139 070	229.89
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	68 812		65 667		3 145	4.79
Intérêts et charges assimilées (4)	1 749		3 389		-1 640	-48.38
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	70 561		69 056		1 505	2.18
2. Résultat financier (V-VI)	129 004		-8 561		137 565	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-20 502		-487 769		467 267	95.80
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	43 000		11 830 559		-11 787 559	-99.64
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	43 000		11 830 559		-11 787 559	-99.64
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90		45		45	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	53 986		1 042 340		-988 354	-94.82
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 601		13 640		5 961	43.70
Total VIII	73 677		1 056 025		-982 348	-93.02
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-30 677		10 774 534		-10 805 211	-100.28
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			23 048		-23 048	-100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	543 891		12 185 877		-11 641 986	-95.54
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	595 070		1 922 161		-1 327 090	-69.04
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-51 179		10 263 717		-10 314 896	-100.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

6 805

104 914

43 693

SARL B.R. AUDIT

Copie certifiée conforme

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12		Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	136 470	81 957	54 513	81 807	-27 294 -33.36
	Fonds commercial (1)	4 000		4 000	4 000	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains	18 865		18 865		18 865
	Constructions	360 185	11 764	348 421		348 421
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	4 240	3 690	551	73 263	-72 713 -99.25
	Immobilisations en cours				339 570	-339 570 -100.00
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	6 631 157		6 631 157	6 624 157	7 000 0.11
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	30		30	30	
Total II		7 154 947	97 411	7 057 536	7 122 827	-65 291 -0.92
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	65 026		65 026	53 520	11 506 21.50
	Autres créances	1 307 372		1 307 372	676 788	630 584 93.17
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	946 989	68 812	878 177	850 895	27 282 3.21
	Disponibilités	1 492 139		1 492 139	3 333 825	-1 841 686 -55.24
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	3 811 526	68 812	3 742 714	4 915 028	-1 172 314 -23.85
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	10 966 473	166 223	10 800 250	12 037 856	-1 237 605 -10.28

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2023	12	Exercice N-1 30/06/2022	12	Ecart N / N-1	
		Euros		%			
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	8 000		8 000			
	Réserves						
	Réserve légale	800		800			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	10 426 646		862 929		9 563 717	NS
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-51 179		10 263 717		-10 314 896	-100.50
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées	33 241		13 640		19 601	143.70
	Total I	10 417 507		11 149 086		-731 578	-6.56
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
DETTE (I)	Total II						
Comptes de Régularisation	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
DETTE (I)	Total III						
DETTE (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	325 516		386 909		-61 392	-15.87
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	14 142		21 390		-7 248	-33.89
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 369		6 419		1 949	30.37
	Dettes fiscales et sociales	34 616		449 952		-415 336	-92.31
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	100		100			
	Autres dettes			24 000		-24 000	-100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	382 743		888 770		-506 027	-56.94
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	10 800 250		12 037 856		-1 237 605	-10.28

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

119 180

888 770

LSI
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 20 route des Fiches
01310 CONFRANCON
487 548 158 RCS BOURG EN BRESSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 12 DECEMBRE 2023

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à -51 179 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 51 179 euros

Imputation des pertes sur le compte "autre réserves" - 51 179 euros
Dont le solde se trouve ainsi ramené à 10 375 467 euros.

A titre de dividende à l'associé unique 200 000,00 euros
Soit 2 500,00 euros par part
Par prélèvement sur le compte "autres réserves"
dont le solde se trouve ainsi ramené à 10 175 467 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

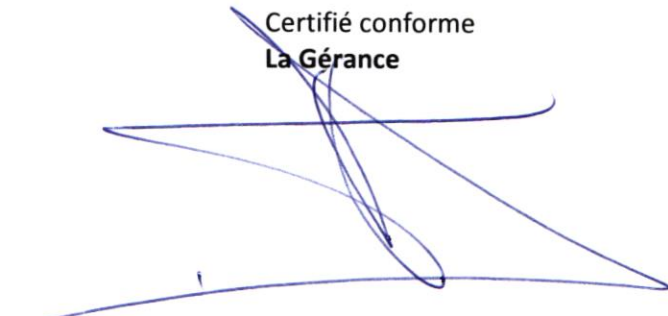
L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Eligible à abattement</u>	<u>Non-éligible</u>
2022 06 30	700 000 €	700 000 €	0 €
2021 06 30	1 835 445 €	1 835 445 €	0 €
2020 06 30	300 000 €	300 000 €	0 €

Certifié conforme
La Gérance



EURL LSI

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS

Au

30 juin 2023

AUDIT PMA

**Société de Commissaire aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON-RIOM**

50 rue du Bon Lait
01750 SAINT LAURENT S/S
Tel : 06-80-98-55-79

EURL LSI

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2023
LSI
EURL au capital de 8.000 euros
20 route des Fiches
01310 CONFRANCON

EURL LSI

Siège social : 20 route des Fiches – 01310 CONFRANCON
Capital social 8.000 euros

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 30 juin 2023**

A l'associé unique de la société LSI

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LSI relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux compte relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

En exécution de notre plan de mission, nous nous sommes assurés tout particulièrement de la valorisation des postes du bilan et des opérations du compte de résultat au niveau des produits et

charges d'exploitation. Nous avons également apprécié les méthodes de valorisation et de comptabilisation des actifs dont les informations sont portées dans l'annexe des comptes annuels, dont notamment les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion, et notamment les prises de participation dans les sociétés SCI ADEQUAT IMMO et SCI 50 CDG

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant de votre société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ST LAURENT S/S
Le 5 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

AUDIT PMA

Emmanuel

MEUNIER

Représentée par

Emmanuel MEUNIER

Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12		Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	136 470	81 957	54 513	81 807	-27 294 -33.36
	Fonds commercial (1)	4 000		4 000	4 000	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains	18 865		18 865		18 865
	Constructions	360 185	11 764	348 421		348 421
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	4 240	3 690	551	73 263	-72 713 -99.25
	Immobilisations en cours				339 570	-339 570 -100.00
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	6 631 157		6 631 157	6 624 157	7 000 0.11
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts			30	30	
	Autres immobilisations financières	30				
Total II		7 154 947	97 411	7 057 536	7 122 827	-65 291 -0.92
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	65 026		65 026	53 520	11 506 21.50
	Autres créances	1 307 372		1 307 372	676 788	630 584 93.17
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	946 989	68 812	878 177	850 895	27 282 3.21
	Disponibilités	1 492 139		1 492 139	3 333 825	-1 841 686 -55.24
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	3 811 526	68 812	3 742 714	4 915 028	-1 172 314 -23.85
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		10 966 473	166 223	10 800 250	12 037 856	-1 237 605 -10.28

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2023	12	Exercice N-1 30/06/2022	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	8 000		8 000			
	Réserves						
	Réserve légale	800		800			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	10 426 646		862 929		9 563 717	NS
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-51 179		10 263 717		-10 314 896	-100.50
	Subventions d'investissement	33 241		13 640		19 601	143.70
	Provisions réglementées						
Total I		10 417 507		11 149 086		-731 578	-6.56
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	325 516		386 909		-61 392	-15.87
	Concours bancaires courants	14 142		21 390		-7 248	-33.89
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 369		6 419		1 949	30.37
	Dettes fiscales et sociales	34 616		449 952		-415 336	-92.31
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	100		100		-24 000	-100.00
	Autres dettes			24 000			
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	382 743		888 770		-506 027	-56.94
Ecart de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		10 800 250		12 037 856		-1 237 605	-10.28

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

119 180 888 770

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	293 964		293 964	288 200		5 764	2.00
Chiffre d'affaires NET	293 964		293 964	288 200		5 764	2.00
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			7 360	6 623		737	11.12
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2	0		2	612.90
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			301 326	294 824		6 503	2.21
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			62 778	69 943		-7 165	-10.24
Impôts, taxes et versements assimilés			80 405	241 939		-161 535	-66.77
Salaires et traitements			150 000	144 000		6 000	4.17
Charges sociales			99 863	270 705		-170 842	-63.11
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			57 785	47 445		10 340	21.79
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2	0		2	842.31
Total des Charges d'exploitation (II)			450 832	774 032		-323 200	-41.76
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-149 506	-479 209		329 702	68.80
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	27 606		5 037		22 569	448.11
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	77 308		38 656		38 652	99.99
Autres intérêts et produits assimilés (3)	28 984		16 802		12 182	72.50
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	65 667				65 667	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	199 565		60 495		139 070	229.89
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	68 812		65 667		3 145	4.79
Intérêts et charges assimilées (4)	1 749		3 389		-1 640	-48.38
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	70 561		69 056		1 505	2.18
2. Résultat financier (V-VI)	129 004		-8 561		137 565	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-20 502		-487 769		467 267	95.80
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	43 000		11 830 559		-11 787 559	-99.64
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	43 000		11 830 559		-11 787 559	-99.64
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90		45		45	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	53 986		1 042 340		-988 354	-94.82
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 601		13 640		5 961	43.70
Total VIII	73 677		1 056 025		-982 348	-93.02
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-30 677		10 774 534		-10 805 211	-100.28
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			23 048		-23 048	-100.00
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	543 891		12 185 877		-11 641 986	-95.54
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	595 070		1 922 161		-1 327 090	-69.04
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-51 179		10 263 717		-10 314 896	-100.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

6 805

104 914

43 693

SARL B.R. AUDIT

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 5
Permanence ou changement de méthodes 5

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 6
Etat des amortissements 6
Etat des échéances des créances et des dettes 7
Composition du capital social 7
Fonds commercial 8
Evaluation des immobilisations corporelles 8
Evaluation des amortissements 8
Titres immobilisés 8
Evaluation des créances et des dettes 8
Evaluation des valeurs mobilières de placement 9
Charges à payer 9

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations 10

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 10 800 250.30 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 293 964.00 Euros et dégageant un déficit de -51 179.27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	140 470		
Terrains			18 865
Constructions sur sol propre			360 185
Matériel de transport	100 231		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 240		
TOTAL	104 471		379 050
Autres participations	6 624 157		7 000
Prêts, autres immobilisations financières	30		
TOTAL	6 624 187		7 000
TOTAL GENERAL	6 869 128		386 050

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			140 470	140 470
Terrains			18 865	18 865
Constructions sur sol propre			360 185	360 185
Matériel de transport		100 231	4 240	4 240
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
TOTAL		100 231	383 290	383 290
Autres participations			6 631 157	6 631 157
Prêts, autres immobilisations financières			30	30
TOTAL			6 631 187	6 631 187
TOTAL GENERAL		100 231	7 154 947	7 154 947

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	54 663	27 294		81 957
Constructions sur sol propre		11 764		11 764
Matériel de transport	27 846	18 399	46 245	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 362	328		3 690
TOTAL	31 208	30 491	46 245	15 454
TOTAL GENERAL	85 871	57 785	46 245	97 411

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	27 294				
Constructions sur sol propre	11 764				
Matériel de transport	18 399				
Matériel de bureau informatique mobilier	328			19 601	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	30 491			19 601	
TOTAL GENERAL	57 785			19 601	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30		30
Autres créances clients	65 026	65 026	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72 661	72 661	
Impôts sur les bénéfices	21 850	21 850	
Taxe sur la valeur ajoutée	695	695	
Groupe et associés	1 211 636	1 211 636	
Débiteurs divers	531	531	
TOTAL	1 372 428	1 372 398	30

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	325 516	61 953	166 524	97 038
Fournisseurs et comptes rattachés	8 369	8 369		
Taxe sur la valeur ajoutée	34 255	34 255		
Autres impôts taxes et assimilés	362	362		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	100	100		
Groupe et associés	14 142	14 142		
TOTAL	382 743	119 180	166 524	97 038
Emprunts remboursés en cours d'exercice	61 392			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	14 142			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	80			80

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce			4 000	4 000	
Total			4 000	4 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Brevet	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Charges à paver

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 195
Dettes fiscales et sociales	362
Total	6 557

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

EURL LSI
01310 CONFRANCON

Page 10

[illegible]

AUDIT PMA

Société de Commissaire aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON-RIOM

50 rue du Bon Lait
01750 ST LAURENT S/S
Tel : 06-80-98-55-79

EURL LSI

Rapport spécial
Du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2023
EURL LSI
20 route des Fiches
01310 CONFRANCON

EURL LSI

Siège social : 20 route des Fiches – 01310 CONFRANCON
Capital social : 8.000 Euros

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 30 juin 2023

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L.223-19 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contractants : Fabrice LACOUR, gérant de votre société et les sociétés ACS, CO2 SYSTÈME, LATEM, PPC, LAVENIR, CMM et HEXALEAN INDUSTRIE.

Nature : rémunération de la présidence

Modalités : dans le cadre de sa rémunération de présidence, votre société a été rémunérée au sein de certaines de ses filiales.

Les montants facturés sur l'exercice sont les suivants :

- ACS	3.000 euros,
- PPC	24.000 euros,
- CO2 SYSTÈME	36.000 euros,
- LATEM INDUSTRIE	36.000 euros,
- ETABLISSEMENTS LAVENIR	30.000 euros,
- CMM	12.600 euros.
- HEXALEANE INDUSTRIE	152.364 euros.

Depuis le mois de décembre 2022, la rémunération de présidence est facturée uniquement à HEXALEAN INDUSTRIE.

Contractants : Fabrice LACOUR, gérant de votre société et les sociétés HEXALEAN Industrie, SCI JAL, SCI LES CROIX VIEILLES, SCI DE LA CURE, SCI CLOS DES CHENES, SCI BIGEONNIERE, SCI DU MOLARD, SCI 21 PDV, SCI CMM IMMO, SCI ADEQUAT IMMO, SCI 50 CDG et LB CONSEIL.

Nature : rémunération des comptes courants

Modalités : votre société a consenti des avances en compte courant au bénéfice de ses filiales. Ces avances sont rémunérées au taux légal déductible, soit 4.05% au 30 juin 2023.

Au titre de l'exercice, le montant des avances et le montant des intérêts sont les suivants :

- LB CONSEIL	82.289 €	1260.57 €
- SCI DE LA CURE	110.202 €	1439.69 €
- SCI DES CROIX VIELLES	367.323 €	13470.20 €
- SAS HEXALEAN	12 €	néant
- SCI DU MOLARD	13.191 €	470.13 €
- SCI 21 PVD	51.713 €	1879.14 €
- SCI CMM IMMO	14.446 €	4345.87 €
- SCI ADEQUAT IMMO	17.809 €	308.74 €
- SCI 50 CDG	554.651 €	3927.08 €

Contractants : Fabrice LACOUR, gérant de votre société et la société HEXALEAN INDUSTRIE

Nature : facturation de prestations de services

Modalités : la société effectue des prestations administratives pour le compte de votre société, et facture en contrepartie des prestations.

Le montant facturé sur l'exercice est de 2.025 €.

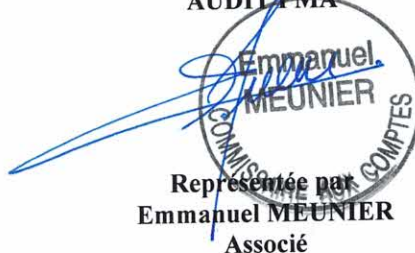
Contractants : Fabrice LACOUR, gérant de votre société

Nature : Compte courant d'associé

Modalités : votre société bénéficie d'avance en compte courant consentie par le gérant. Le montant de ce compte courant au 30 juin 2023 est de 14.142 € et il n'a pas été rémunéré.

**Fait à ST LAURENT S/S
le 5 novembre 2023**

**Le Commissaire aux Comptes
AUDIT PMA**


Emmanuel
MEUNIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Représentée par
Emmanuel MEUNIER
Associé**

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Fonds commercial	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	8
Titres immobilisés	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Evaluation des valeurs mobilières de placement	8
Charges à payer	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	10

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 10 800 250.30 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 293 964.00 Euros et dégageant un déficit de -51 179.27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	140 470		
Terrains			18 865
Constructions sur sol propre			360 185
Matériel de transport	100 231		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 240		
TOTAL	104 471		379 050
Autres participations	6 624 157		7 000
Prêts, autres immobilisations financières	30		
TOTAL	6 624 187		7 000
TOTAL GENERAL	6 869 128		386 050

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			140 470	140 470
Terrains			18 865	18 865
Constructions sur sol propre			360 185	360 185
Matériel de transport		100 231		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 240	4 240
TOTAL		100 231	383 290	383 290
Autres participations			6 631 157	6 631 157
Prêts, autres immobilisations financières			30	30
TOTAL			6 631 187	6 631 187
TOTAL GENERAL		100 231	7 154 947	7 154 947

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	54 663	27 294		81 957
Constructions sur sol propre		11 764		11 764
Matériel de transport	27 846	18 399	46 245	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 362	328		3 690
TOTAL	31 208	30 491	46 245	15 454
TOTAL GENERAL	85 871	57 785	46 245	97 411

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	27 294				
Constructions sur sol propre	11 764				
Matériel de transport	18 399				
Matériel de bureau informatique mobilier	328				
Emballages récupérables et divers				19 601	
TOTAL	30 491			19 601	
TOTAL GENERAL	57 785			19 601	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30		30
Autres créances clients	65 026	65 026	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72 661	72 661	
Impôts sur les bénéfices	21 850	21 850	
Taxe sur la valeur ajoutée	695	695	
Groupe et associés	1 211 636	1 211 636	
Débiteurs divers	531	531	
TOTAL	1 372 428	1 372 398	30

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	325 516	61 953	166 524	97 038
Fournisseurs et comptes rattachés	8 369	8 369		
Taxe sur la valeur ajoutée	34 255	34 255		
Autres impôts taxes et assimilés	362	362		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	100	100		
Groupe et associés	14 142	14 142		
TOTAL	382 743	119 180	166 524	97 038
Emprunts remboursés en cours d'exercice	61 392			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	14 142			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	80			80

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce			4 000	4 000	
Total			4 000	4 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Brevet	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 195
Dettes fiscales et sociales	362
Total	6 557

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

EURL LSI
01310 CONFRANCON

Page : 10

[illegible]